

Un Processus

dont vous maîtriserez
La durée - Le coût - L'issue

Évitez, stoppez, une procédure judiciaire, forcément longue, coûteuse et au résultat aléatoire

Le Centre vous accompagne

La médiation est souple :

Vous êtes libre de l'accepter et d'y mettre fin à tout moment

La médiation est simple :

Le Centre désigne un médiateur qui vous contacte et vous réunit tous ensemble.
Vous pouvez être assisté de vos conseils.

La médiation est rapide :

3 mois maximum

La médiation est accessible financièrement :

Un tarif forfaitaire de base, et au-delà si nécessaire, un tarif horaire. Son coût est partagé à parts égales sauf accord différent. Possibilité de couverture par une assurance protection juridique.

Tarif et devis sur simple demande.

La médiation est efficace :

75% d'accords et 100% des accords sont exécutés.

Mais surtout la médiation a vocation à maintenir le lien, familial, social ou professionnel, elle est résolument une démarche tournée vers l'avenir.

Le Centre est saisi conjointement ou individuellement. Dans ce cas le Centre peut contacter pour vous l'autre partie pour recueillir son accord à la mise en place du processus. En cours de procédure judiciaire c'est le juge, après avoir constaté l'accord de tous, qui saisit le Centre.



Conseil régional des notaires
de la Cour d'Appel de Rouen

Pour une autre façon
de résoudre les conflits,
HUMAINE ET EFFICACE

Contactez le Centre

Médiation Notaires Normands

mediation.cr.rouen@notaires.fr

02 35 89 12 21

Conseil Régional des Notaires
de la Cour d'Appel de Rouen
39 rue du Champ des Oiseaux
76000 ROUEN



Voir aussi le site national de médiation notariale :
www.mediation.notaires.fr



**Médiation
Notaires
Normands**

**La médiation par les notaires,
une perspective de résolution
amiable des conflits**

**Famille, Patrimoine, Immobilier,
Vie professionnelle...**

**Le Centre de Médiation Notaires Normands
vous informe et vous accompagne
pour une solution**





Médiation

Le Centre vous informe

Qu'est-ce que la médiation ?

La médiation est un processus amiable qui organise l'intervention d'un tiers, indépendant et impartial, ni juge ni arbitre, le médiateur, pour aider deux ou plusieurs personnes, à rechercher de bonne foi, une solution mutuellement satisfaisante et respectueuse des intérêts de chacun, au différend qui les oppose.

Dans quelles situations recourir à la médiation notariale ?

- Tout type de contestation, litige, conflit, marquant un désaccord quelles qu'en soient l'origine et la conséquence.
- Entre particuliers ou entre professionnels.
- Avant ou même pendant une instance judiciaire.

Dans quels domaines ?

- Succession, divorce et séparation...
- Conflit de voisinage, copropriété, servitude, bail, usufruit et nue-propriété, vente ...
- Cession de fonds de commerce, relations de travail et entre associés, relations d'affaires...

La médiation a été instituée par la loi n°95-125 du 8 février 1995, et régie par le décret n° 96-652 du 22 juillet 1996.

L'ordonnance n°2011-1540 du 16 novembre 2011 et le décret n°2012-66 du 20 janvier 2012 transcrivent en droit français la Directive européenne 2008/52/CE du 21 mai 2008 sur certains aspects de la médiation en matière civile et commerciale.



Notaires

Le Centre vous garantit

Un notaire formé à la médiation

Un médiateur, bienveillant, indépendant, impartial et neutre

Le médiateur a pour mission, par la conduite d'entretiens confidentiels, facilitant la parole respective, l'écoute réciproque, et la compréhension mutuelle, d'aider les personnes concernées à trouver un accord mettant fin durablement au différend qui les oppose.

Professionnels de l'amiable, partenaires privilégiés de la réalisation de projets à plusieurs dans le respect des intérêts de chacun*, les notaires ont dans leur ADN la médiation.

* Mariage, PACS, cohabitat, association professionnelle, création d'entreprise, transmission du patrimoine, exploitation agricole ...

Le saviez-vous ?

Le notaire est un officier public, nommé par le Garde des sceaux, ministre de la Justice.



Normands

Le Centre, votre interlocuteur

Le Centre Médiation Notaires Normands est le référent exclusif des médiations notariales sur l'ensemble du territoire des Départements de l'Eure et de la Seine Maritime

Des médiateurs dans le ressort des Tribunaux de Grande Instance d'Évreux, Rouen, Dieppe et Le Havre.

